

28 juin 2011

**11.384**

**Question Damien Schär**

**Retard à l'OP**

Le Conseil d'Etat peut-il nous informer de la raison du retard de l'office des poursuites dans l'établissement des commandements de payer?

Est-ce dû à la nouvelle possibilité d'établir des réquisitions de poursuites par voie électronique?

Quelles mesures sont prises ou vont être prises pour que cet office retrouve un rythme de travail normal?

Une réponse écrite est demandée.